



**Bureau des inspecteurs
du second degré**

2025-2026

Affaire suivie par :

Katharina MUEHLKE

Tél : 0262 48 14 06

Mél : katharina.muehlke@ac-reunion.fr

Saint-Denis, le vendredi 14 novembre 2025

Le Recteur de région académique de La Réunion
Recteur d'académie, chancelier des universités

DEC 2 – Bureau des collèges

Sandra IMBERDIS

Nadine ANGAMA

Mél : dec.bureaudescolleges@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens CS 71003

97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Certification en langue vivante étrangère ALLEMAND – session 2026

Cette note a pour objet de préciser le déroulement des épreuves de la certification en allemand pour la session 2026.

Le public cible pour la session 2026 est :

- élèves de classe de seconde et de première des lycées généraux et technologiques ;
- élèves de classe de première et de terminale des lycées professionnels ;
- élèves de classe de troisième bilangue ;
- élèves de classe de troisième « langues et cultures européennes » d'allemand.

Élèves en situation de handicap :

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves nécessitant un sujet adapté (annexe 2) à la division des examens et concours (dec.incluscol@ac-reunion.fr) au plus tard le **vendredi 5 décembre 2025**, délai de rigueur.

Pour tous les autres aménagements (tiers temps, etc.), la demande doit se faire via Incluscol (cf circulaire dédiée du 6 octobre 2025).

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire du 8 décembre 2020 parue au BOEN n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure, adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

(<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>).

1 - Déroulement des épreuves écrites

Les tests écrits sont composés de trois épreuves évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite.

Ils auront lieu **le mercredi 18 mars 2026 de 08h00 à 11h30** (durée : 175 min + 2 pauses).



Les épreuves se déroulent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement. L'établissement convoque les candidats. Les salles doivent être équipées de matériel audio (port USB). Les candidats doivent se munir d'un crayon à papier et d'une gomme. Les réponses sont reportées sur les documents prévus.

Le procès-verbal de salle et la liste d'émargement doivent être complétés.

Les copies, classées par ordre alphabétique, sont mises sous enveloppe (une enveloppe par épreuve et par langue). Chaque enveloppe doit indiquer : examen, langue, épreuve, nom de l'établissement et nombre de copies. Il convient de vérifier qu'aucun document complété par les élèves ne manque.

2 - Correction des copies : jeudi 26 mars 2026 à partir de 08h00

Les enseignants doivent se signaler auprès de l'inspection d'allemand par mail avant le mardi 16 décembre 2025 (date butoir), en indiquant le niveau de classe, le nombre d'élèves inscrits et, dans la mesure du possible, le binôme souhaité.

L'inspection d'allemand adressera ensuite à la DEC le tableau des binômes d'enseignants à convoquer pour les épreuves orales.

Chaque professeur convoqué apportera les copies de son établissement pour échange avec son binôme. Les copies ne transitent pas par la DEC. Quatre établissements (un par bassin) seront proposés comme lieux de regroupement **le jeudi 26 mars 2026**.

À l'issue des corrections, chaque professeur rapportera les copies corrigées et les bordereaux dans son établissement, qui les conservera pendant un an.

3 - Déroulement des épreuves orales

Elles auront lieu du **jeudi 12 février 2026 au vendredi 3 avril 2026**, dans l'établissement de l'élève.

Une liste d'émargement doit être établie. Les examinateurs saisissent et valident les notes dans Cyclades. Les documents de notation sont conservés un an par l'établissement.

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours afin de permettre l'organisation d'éventuels rattrapages (ex. absence justifiée, fermeture due à alerte cyclonique).

L'épreuve orale d'allemand dure **15 minutes par élève**, sans temps de préparation, devant deux professeurs désignés. L'un interroge, l'autre observe et évalue. Le professeur évaluateur ne peut pas être le professeur de l'élève.

4 - Autre consigne

La salle doit être aménagée conformément aux consignes fournies. À l'issue des épreuves, l'ensemble des supports doit être renvoyé au service des sujets de la DEC.

5 - Important

Les enseignants d'allemand doivent informer les élèves de la possibilité de passer gratuitement une certification niveau A2/B1.

Tout enseignant qui inscrit ses élèves s'engage également à participer à la correction des copies de son binôme.

6 - Inscriptions des élèves

Sous la responsabilité du chef d'établissement, **du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025**, via Cyclades.

Aucune inscription ne sera prise en compte après ces dates.



7 - Diffusion des résultats

Pour la session 2026, la DEC informera les établissements dès la publication des résultats. Les attestations et diplômes seront récupérés au rectorat.

Tout élève ayant atteint le niveau requis dans au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Pour toute demande de réédition d'attestation ou de diplôme de la session 2025, la DEC doit faire parvenir la demande aux organismes certificateurs impérativement avant le 31 décembre 2025.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de la certification en allemand.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens
et Concours



Abla ZENATI